# Nature AMAP'PORTE

http://nap49.canalblog.com/

*CONTRAT D'ADHESION Petits fruits (décembre 2015 – octobre 2016)*

L'association a pour objectif :

- Maintenir la possibilité pour nous et nos enfants de consommer à un prix abordable des produits frais, de qualité, biologiques, satisfaisant pour le goût et la santé.
- Assurer l'existence d'une agriculture paysanne, non productiviste, recherchant la qualité : polyculture, culture d'espèces végétales locales et variées, recherche de l'autonomie des fermes.

Il y a bien entendu une dimension militante dans la participation à une AMAP : les adhérents participent ainsi concrètement à la sauvegarde de sols propres, au maintien de la diversité des espèces !

**ADHESION A L'AMAP** : Concerne l'ensemble de nos activités, elle est de 5 € à l'année et obligatoire.
Etes-vous à jour de votre cotisation : OUI NON

## CONTRACTANTS

**Paysan** :

**Nom :** Au Délice des p'tits fruits
Armelle DEREGNAUCOURT
Adresse : La Lande d'Etiau
49670 VALANJOU

**Consom'acteur :**

**Nom** .....
Adresse : .....
.....
Tel : .....
Courriel : .....

**Tutrices**

Lydie Bilesimo - 12 rue Boumier 49130 Ste Gemmes s/L - 06.64.12.88.64 - lydie.bilesimo@orange.fr

**Termes du contrat** Il est proposé :

- des barquettes de fraises.....2.50 € la barquette de 250 gr
- des barquettes de fruits rouges.....2.50 € la barquette de 125 gr
- des fraises au kg .....8.00 € le kg
- des confitures de fraises.....3,60 € le pot de 400 gr
- des confitures de fruits rouges et gelées.....4.10 € le pot de 400 gr
- des bouteilles de jus de fruits rouges.....4.15 € le litre
- des bouteilles de sirop de fraises.....4.50 € les 50 cl
  .....7.50 € le litre
- des bouteilles de sirop fruits rouges.....5.00 € les 50 cl
  .....8.00 € le litre

Différentes variétés de fraises (Mara des Bois, Cirafine, Charlotte, Mamie, Gariguette, Anaïs, Annabelle, Sifflorette...), de fraises des bois, de framboises (Meeker, Zeva...), de cassis, groseilles à maquereaux et grappes et de mûres, sont produites selon le cahier des charges de l'agriculture biologique.
Les quantités pourront varier dans le cours de la saison, en fonction des récoltes. La diversité des fruits rouges variera en fonction de la saison et de la disponibilité.
Il est demandé au consom'acteur de rapporter les contenants vides la fois suivante.

- **Les barquettes de fraises (environ 250gr) et fruits rouges (environ 125gr) sont à emporter de façon hebdomadaire et pour la même quantité pour toute la saison (fin mai à septembre) pour un total de 16 distributions pour les fraises et 12 pour les fruits rouges.**
- **Pour les fraises au kg : les dates de distribution, à raison de une par mois, seront établies entre le producteur et le consom'acteur la saison venue via la tutrice ; mais il y a la possibilité de les programmer de suite. (juin à octobre)**

**Jour et lieu de distribution :** la distribution aura lieu le vendredi de 17h à 18h15 au lycée du Fresne (jardinerie). Il est à la charge du consom'acteur, de trouver un remplaçant en cas d'empêchement.

**Règlement** : Au choix de chacun, de 1 à 6 chèques correspondants à la commande annuelle. Ils seront établis à l'ordre de **« Au délice des p'tits fruits »** remis au référent au moment de l'engagement avec le présent contrat et encaissés mois par mois.
**Période d'essai :** Lors du premier engagement, il est possible de ne s'engager que pour un mois.
**Résiliation :** Toute résiliation reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau.
Contrat à remettre en **2 exemplaires** à la tutrice accompagné des chèques lui correspondant.

Fait le :

Signature du paysan : Signature du "consom' acteur " :